



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS



vogelwarte.ch



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

29 novembre 2013

### « Respecter c'est protéger » - protection de la faune en hiver

**(IVS).- Le canton du Valais, associé à la Fédération valaisanne des sociétés de chasse et à l'Antenne valaisanne de la Station ornithologique suisse lancent ensemble une campagne d'information du public pour limiter les dérangements de la faune en hiver. Ce ne sont pas moins de 142 zones de tranquillité recommandées (ZTR) qui ont été délimitées dans l'ensemble du canton du Valais. Chacune de ces zones représente des refuges hivernaux prioritaires pour la faune sauvage. Cette campagne de sensibilisation du public se veut volontairement informative, douce et sans contrainte légale.**

La campagne « Respecter c'est protéger » invite les randonneurs, les skieurs et autres pratiquants de la nature en hiver à adopter un comportement responsable et respectueux de la faune dans les périmètres définis. Le respect de quelques règles simples est particulièrement utile durant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 15 avril. Les principales recommandations ont été élaborées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans le cadre de la campagne « Respecter c'est protéger » (Site Internet : <http://www.respecter-cest-proteger.ch>).

En Valais, tous les milieux intéressés par la gestion et la conservation de la faune constatent que la pratique des activités hivernales est en fort développement. Elle peut mettre en péril la tranquillité de la faune dans ses quartiers d'hiver et contribuer ainsi à une augmentation de la mortalité, à des concentrations anormales de gibier, à l'augmentation des dommages en forêt ou à l'abandon d'un territoire pour les espèces les plus sensibles comme le tétras lyre. La sensibilisation du public vise avant tout à préserver les secteurs forestiers servant d'abri aux animaux sauvages contre les rigueurs du climat. Ainsi, la majorité des ZTR sont situées entre la limite supérieure des forêts et la zone des mayens.

Protéger la faune en hiver, c'est aussi protéger la forêt. Les dérangements hivernaux répétitifs induisent des pertes d'énergie qui ne peuvent pas être compensées. La perte de la tranquillité force les ongulés à maintenir un métabolisme élevé et augmente l'abroussissement des arbres pouvant à terme compromettre le rôle de protection de la forêt.

Dans cette première phase, seules quelques zones de tranquillité recommandées seront dotées de panneaux d'information indiquant les règles à observer et les périmètres à préserver. En fonction de la nécessité, d'autres ZTR en seront équipées dans le futur. Les panneaux sont formatés selon les standards officiels de l'OFEV et portent les logos des différents partenaires de la campagne. Ils seront ainsi facilement identifiables sur l'ensemble du canton.

L'ensemble des ZTR sera à disposition du public sur les portails internet du canton du Valais et de la Confédération dès le 1<sup>er</sup> décembre 2013.

***Peter Scheibler, chef de Service, 079/355 39 03 - Yvon Crettenand, biologiste, 079/355 39 15 - Patrick Lavanchy, président de la fédération valaisanne des sociétés de chasse (FVSC) 079/319 06 21 - Emmanuel Revaz, biologiste, Antenne valaisanne de la station ornithologique suisse 079/952 88 71***